



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/835/Add.2
13 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-septième session
Point 104 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Rapport de la Cinquième Commission (troisième partie)

Rapporteur : M. Jorge OSELLA (Argentine)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a faites précédemment à l'Assemblée générale au titre du point 104 de l'ordre du jour figurent dans les première et deuxième parties du rapport de la Commission publiées sous les cotes A/47/835 et Add.1. Les recommandations que la Cinquième Commission a faites précédemment au titre du point 124 de l'ordre du jour (Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies) figurent dans les première et deuxième parties du rapport de la Commission publiées sous les cotes A/47/832 et Add.1.

2. La Cinquième Commission a poursuivi l'examen de ces questions à ses 58e, 66e, 71e et 76e séances, les 25 mars, 21 avril, 26 août et 10 septembre 1993.

3. Les commentaires et observations formulés au cours du débat sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/47/SR.58, 66, 71 et 76).

II. EXAMEN DE SUJETS PARTICULIERS

1. Octroi d'une assistance pour le remboursement des frais de voyage aux pays les moins avancés et autres pays en développement qui sont membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

4. La Commission a poursuivi l'examen de cette question à ses 58e, 66e et 71e séances, les 25 mars, 21 avril et 26 août. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général y relatifs (A/46/349 et A/47/454).

5. A sa 71e séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de reporter à sa quarante-huitième session l'examen de cette question particulière (voir par. 9, projet de décision I).

2. Création de postes de représentant spécial, envoyé et autres postes du rang de Secrétaire général adjoint et de Sous-Secrétaire général

6. La Commission a examiné cette question à sa 76e séance, le 10 septembre. A l'issue de consultations officieuses, le représentant de la Hongrie a présenté le projet de décision A/C.5/47/L.51.

7. A la même séance, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre, au début de sa quarante-huitième session, un rapport répondant aux questions soulevées au paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (A/47/1004), sur la création de postes de représentant spécial, envoyé et autres postes du rang de Secrétaire général adjoint et de Sous-Secrétaire général (voir par. 9, projet de décision II).

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIEME COMMISSION

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

PROJET DE DECISION I

Report de l'examen de la question de l'octroi d'une assistance pour le remboursement des frais de voyage aux pays les moins avancés et autres pays en développement qui sont membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

L'Assemblée générale décide de reporter à sa quarante-huitième session l'examen des rapports du Secrétaire général concernant l'octroi d'une assistance pour le remboursement des frais de voyage aux pays les moins avancés et autres pays en développement qui sont membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international¹.

PROJET DE DECISION II

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

L'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui soumettre, au début de sa quarante-huitième session, un rapport répondant aux questions soulevées au paragraphe 20 du rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires² sur la création de postes de représentant spécial, envoyé et autres postes du rang de Secrétaire général adjoint et de Sous-Secrétaire général.

¹ A/46/349 et A/47/454.

² A/47/1004.